



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inégalité dans l'offre de formation en handisport

Question écrite n° 11698

Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur l'inégalité dans l'offre de formation entre la Fédération française handisport (FFH) et les fédérations mono-disciplinaires. Le diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DES JEPS) forme des professionnels aux fonctions de direction sportive ou des entraîneurs maîtrisant le haut niveau dans une discipline. Cependant, le député note que, bien que le handisport compte parmi les 82 mentions sportives comprises dans ce diplôme de niveau II, aucune formation n'est mise en œuvre dans cette discipline. Ainsi, alors qu'en théorie le DES JEPS mention handisport existe, en pratique, il est impossible de recevoir un enseignement du haut niveau en handisport. Dès lors, la formation d'État la plus élevée dans la mention handisport est le diplôme d'État de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (DE JEPS), diplôme de niveau III, débouchant notamment sur le secteur associatif sportif. Le député souligne également que 30 disciplines sportives sont organisées par la FFH et que le DE JEPS est par conséquent pluridisciplinaire. La formation ne permet donc pas de se spécialiser dans un handisport mais d'avoir une connaissance globale de chaque discipline. Cette disparité dans le niveau de formation suscite d'autres inégalités comme au niveau du concours interne au professorat de sport. Par exemple, la troisième épreuve d'admission consiste en l'analyse d'un document vidéo portant sur la spécialité dans laquelle s'est inscrit le candidat. Or, si ce dernier opte pour le handisport, il doit choisir parmi plusieurs disciplines proposées, ne comprenant pas forcément le sport maîtrisé, et répondre aux attentes du jury formé pour le haut niveau à l'instar des autres candidats admissibles. Sur ce point le député tient à rappeler que plusieurs niveaux de handicap peuvent exister dans une même discipline sportive, rendant la maîtrise d'autant plus difficile sans formation adéquate. Aussi, il souhaiterait savoir si des mesures sont envisagées afin de développer les diplômes d'État de niveau II dans la mention handisport et de mettre en place des formations pluridisciplinaires mieux adaptées à cette discipline.

Texte de la réponse

Dans le cadre du travail qu'il effectue en lien avec les fédérations, le ministère des sports souhaite faciliter leur capacité à créer des titres à finalité professionnelle, spécifiques à leur activités et besoins. Dans ce cadre, il serait légitime qu'en application de la future stratégie nationale sport et handicap, actuellement concertée par le ministère des sports conjointement avec le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées, les fédérations délégataires répondent au besoin de développement du handisport ou du sport adapté en adaptant leurs contenus. Pour faciliter ces travaux, avec la création de l'agence nationale du sport, qui vise à placer l'athlète au centre du dispositif, le ministère des sports s'attachera à ce que la prise en compte des besoins spécifiques des entraînements des sportifs en situation de handicap soit intégrée dans les projets de performance fédéraux. Enfin, le ministère des sports sensibilisera son réseau d'établissements en tant qu'opérateurs au service du haut niveau et de la formation pour qu'ils participent à la construction d'une réponse adaptée à chaque territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Zulesi](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11698

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Personnes handicapées](#)

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 octobre 2018

Question publiée au JO le : [7 août 2018](#), page 7072

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2019](#), page 3665